

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 22 avril 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 7 avril 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-04-120

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025, avec la modification suivante :

REPORTER:

L'item 4.7 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Dépôt et acceptation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 de la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale et autorisation du paiement de la contribution de la Ville.
 - 4.2 - Demande de la Fabrique St-André.
 - 4.3 - Demande de Contact Richelieu-Yamaska - Centre de crise et de prévention suicide.

- 4.4 - Campagne de financement de la sclérose en plaques de St-Hyacinthe-Acton.
 - 4.5 - Invitation au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton et demande de commandite.
 - 4.6 - Demande du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.
 - 4.7 - Dépôt d'une demande de monsieur Marc-André Jolicoeur.
 - 4.8 - Demande d'aide financière pour la conception et la distribution du guide touristique de la région d'Acton - Version 2025-2026.
- 5 - CONSEIL**
- 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Résolution pour autoriser l'inscription d'une élue au congrès annuel des Villages-Relais.
 - 5.3 - Renouvellement de l'adhésion - Fédération des Villages-Relais
 - 5.4 - Résolution pour déterminer les dates de l'activité "Vente de garage".
 - 5.5 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par la firme EXP.
 - 5.6 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Chemin de fer St-Laurent & Atlantique (Québec) Inc.
 - 5.7 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.
 - 5.8 - Résolution relative à une quittance.
 - 5.9 - Résolution pour désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec la MRC d'Acton.
 - 5.10 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Pluritec.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
- 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
- 9 - TRÉSORERIE**
- 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.
 - 9.2 - Résolution pour radier certains comptes à recevoir.
 - 9.3 - Résolution pour remettre à l'excédent accumulé non affecté, les montants non utilisés de projets terminés.
 - 9.4 - Résolution pour modifier la résolution 2024-12-493, afin de corriger les sources de financement.
 - 9.5 - Affectation d'une somme de 373 800 \$ à l'excédent accumulé affecté pour l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville tel que prévu au PTI 2025.
 - 9.6 - Résolution pour modifier la résolution 2025-03-110 afin de corriger le montant de la dépense sans taxe et les montants de financement.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**

10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 008-2025 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'employé - Coordonnateur sports et loisirs - Services culturels et sportifs.

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé régulier saisonnier-horticulture- Services culturels et sportifs.

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps plein - Services culturels et sportifs.

11.4 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025 - Sauveteurs aquatiques.

11.5 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025 - Gymnastique.

11.6 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025 - Animatrices bibliothèque.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente de collaboration avec Place aux jeunes.

15.2 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton, Édition 2025.

15.3 - Demande d'accès à du stationnement par le "Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale"

15.4 - Résolution pour autoriser monsieur Dominic Borduas à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Laflamme).

18.2 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Ménard).

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1530, rue d'Acton).

18.4 - Résolution relative à une demande d'intervention dans le cours d'eau Mandeville-Tessier.

18.5 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Danielle Saint-Germain).

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations à l'Association du hockey mineur.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-04-121

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-04-122

4.1 - Dépôt et acceptation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 de la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale et autorisation du paiement de la contribution de la Ville.

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 7 841 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 784 \$, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-123

4.2 - Demande de la Fabrique St-André.

Attendu que la Fabrique St-André sollicite la Ville d'Acton Vale, afin de participer à une publicité dans le feuillet paroissial, qui sera distribué tous les mois à Acton Vale, St-Théodore et St-Nazaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 200 \$ à titre de participation à une publicité dans le feuillet paroissial, payable à la Fabrique St-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-124

4.3 - Demande de Contact Richelieu-Yamaska - Centre de crise et de prévention suicide.

Attendu que Contact Richelieu-Yamaska soumet une demande financière à la Ville dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année 2025, afin de continuer à offrir une aide essentielle aux personnes de la région confrontées à des difficultés;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement, à Contact Richelieu-Yamaska, à titre d'appui financier à ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-125

4.4 - Campagne de financement de la sclérose en plaques de St-Hyacinthe-Acton.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement, à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-126

4.5 - Invitation au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton et demande de commandite.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du Conseil au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, le vendredi 6 juin 2025;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise également;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 700 \$, ainsi que son paiement à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre l'inscription d'un quatuor (forsome);

D'autoriser quatre personnes, au coût de 175 \$ chacune, pour le golf, voiturette et souper. Ce tournoi aura lieu le vendredi 6 juin 2025 au Club de Golf Acton Vale;

D'autoriser la remise d'objets promotionnels aux joueurs qui participeront à ce tournoi, à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-127

4.6 - Demande du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Attendu que le comité de sécurité aux abords des écoles du CSS de Saint-Hyacinthe dépose une demande pour le secteur de l'école Roger-LaBrègue,

pour que deux panneaux d'arrêts soient installés sur la rue d'Acton à l'intersection de la rue Labrèque, afin que les jeunes qui arrivent du côté nord de la rue d'Acton puissent traverser en sécurité du côté de l'école Roger-LaBrèque;

Attendu que, si la demande d'installation des panneaux d'arrêts est acceptée, le comité demande à ce qu'une traverse de piéton soit ajoutée;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale procédera à l'analyse et à l'évaluation de la situation, afin de trouver la meilleure solution pour ce secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 - Dépôt d'une demande de monsieur Marc-André Jolicoeur.

... L'item 4.7 est reporté à une séance ultérieure.

2025-04-128

4.8 - Demande d'aide financière pour la conception et la distribution du guide touristique de la région d'Acton - Version 2025-2026.

Attendu que, pour une 18e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2025-2026;

Attendu que la participation financière de la Ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la Ville autorise une dépense d'un montant de 1 600 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du Guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2025-04-129

5.2 - Résolution pour autoriser l'inscription d'une élue au congrès annuel des Villages-Relais.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription d'UNE (1) personne au Congrès annuel des Villages-Relais, qui aura lieu du 28 au 30 mai 2025 à New-Richmond;

De payer le coût d'inscription de la congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge de la congressiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-130

5.3 - Renouvellement de l'adhésion - Fédération des Villages-Relais

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 900 \$, ainsi que son paiement, à la Fédération des Villages-Relais du Québec, pour l'adhésion du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-131

5.4 - Résolution pour déterminer les dates de l'activité "Vente de garage".

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 17, 18 et 19 mai 2025;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (17, 18 et 19 mai 2025), l'activité « Vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 30, 31 août, 1er septembre 2025;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (30, 31 août, 1er septembre 2025), l'activité « Vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-132

5.5 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par la firme EXP.

Attendu que, suite à l'octroi du contrat pour les services professionnel - plans et devis préliminaires et définitifs pour la réfection de la rue d'Acton à la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 33 210 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à la firme EXP pour les plans et devis préliminaires et définitifs - Réfection de la rue d'Acton, selon la facture 878118 émise le 26 mars 2025;

De financer cette dépense à même l'excédent accumulé non affecté (75%) et de la subvention du MTMD (25%).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-133

5.6 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Chemin de fer St-Laurent & Atlantique (Québec) Inc.

Attendu que Chemin de fer St-Laurent & Atlantique (Québec) Inc. à procéder à la mise à jour du système d'avertissement automatique du passage à niveau de la Route 139 à Acton Vale, dans le cadre de projet d'amélioration de la sécurité des passages à niveau dans la Ville d'Acton Vale avec Subvention de Transport Canada;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 73 632.16 \$ sans taxe, ainsi que son paiement à Chemin de fer St-Laurent & Atlantique (Québec) Inc. pour la mise à jour du système d'avertissement automatique du passage à niveau, selon la facture 8770-000309, émise le 25 mars 2025;

De financer cette dépense à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-134

5.7 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis, pour fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 243.79 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires

municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2025, excluant la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 1387210.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-135

5.8 - Résolution relative à une quittance.

Attendu la réception d'une quittance, en date du 11 mars 2025, signée par madame Aline Ricard;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la quittance finale de madame Ricard et autorise le remboursement d'une somme de 300 \$ en rapport à l'événement survenu le 9 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-136

5.9 - Résolution pour désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec la MRC d'Acton.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC d'Acton - Fonds de soutien aux projets structurant, pour le projet d'aménagement d'abris de joueurs pour le terrain de soccer numéro 1;

D'autoriser le directeur général, pour et au nom de la Ville, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-137

5.10 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Pluritec.

Attendu que, suite à l'octroi du contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la modélisation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial, ainsi que du plan de gestion des débordements, selon la résolution 2024-05-214;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 29 835\$ plus taxes, ainsi que son paiement à la firme Pluritec pour la modélisation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial, ainsi que du plan de gestion des débordements, selon la facture F219378, émise le 28 mars 2025;

De financer cette dépense à même l'excédent accumulé affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2025-04-138

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 19 février au 1er avril 2025	194 397.67 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 19 février au 1er avril 2025	330 538.12 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires, REER pour le mois de mars 2025	156 349.40 \$
<ul style="list-style-type: none">• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 19 février au 1er avril 2025	135.00 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">• Pour le mois de mars 2025	566 047.81 \$
Grand Total	1 247 468.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-139

9.2 - Résolution pour radier certains comptes à recevoir.

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport, daté du 14 mars 2025, pour un montant total de 1 330.95 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-140

9.3 - Résolution pour remettre à l'excédent accumulé non affecté, les montants non utilisés de projets terminés.

Comme les projets BI20-TOITURE et HM23-AUTOMATES sont terminés et qu'un solde non utilisé pour chacun de 45 772\$ et de 37 449\$ sont toujours présent dans le compte de l'excédent accumulé affecté;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

De remettre ces deux soldes dans le compte de l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-141

9.4 - Résolution pour modifier la résolution 2024-12-493, afin de corriger les sources de financement.

Attendu que la résolution 2024-12-493 autorisait une dépense d'un montant de 85 000 \$ plus taxes à la firme EXP pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue d'Acton et que le financement de cette dépense se faisait par les surplus libres;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé une entente de subvention avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans ce projet et qu'une correction des sources de financement était requise;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De financer cette dépense à même les surplus libres (75 %) et la subvention du MTMD (25 %).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-142

9.5 - Affectation d'une somme de 373 800 \$ à l'excédent accumulé affecté pour l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville tel que prévu au PTI 2025.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu que la Ville d'Acton Vale affecte une somme de 373 800 \$ au surplus accumulé affecté pour l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville tel que prévu au PTI 2025;

Qu'advenant la possibilité que la dépense soit inférieure au montant prévu, la trésorière est autorisée à retourner dans l'excédent accumulé non affecté la somme qui n'a pas été utilisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-143

9.6 - Résolution pour modifier la résolution 2025-03-110 afin de corriger le montant de la dépense sans taxe et les montants de financement.

Attendu que la résolution 2025-03-110 octroyait un contrat de gré à gré pour la caractérisation environnementale des sols pour la route Tétreault à Labo Montérégie et qu'il y a lieu de la modifier;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De modifier le montant de la dépense pour 15 996 \$ plus taxes au lieu de 18 355.41 \$ plus taxes;

De financer cette dépense par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Redressement – Sécurisation, pour 80% de la dépense nette, soit 13 435.04\$, et le solde 3 358.76\$ par l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 008-2025 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 008-2025 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon, le projet de règlement intitulé : « Règlement 008-2025 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments », qui sera adopté à une séance subséquente.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2025-04-144

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'employé - Coordonnateur sports et loisirs - Services culturels et sportifs.

Attendu que, pour combler le poste de Coordonnateur Sports et Loisirs (cadre) temps plein – Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour ledit poste;

Attendu que cinq entrevues téléphoniques ont été effectuées et que quatre candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines/directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Julie-Anne Matte à titre de coordonnatrice Sports et Loisirs le 8 avril 2025, selon les conditions prévues à la Politique de travail des cadres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-145

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé régulier saisonnier-horticulture- Services culturels et sportifs.

Attendu que, pour faire suite au besoin d'employé saisonnier horticulture temps plein aux Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et l'externe pour ledit poste;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Annie Ouellet, à titre d'employé régulier saisonnier-horticulture, sous réserve de la réussite de la période d'essai de 75 jours. Sa date d'entrée en fonction sera le 22 avril 2025. Il s'agit d'un poste de classe 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-146

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps plein - Services culturels et sportifs.

Attendu que, pour faire suite au besoin d'employé pour les postes temporaires à temps plein– Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour ledit poste;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Stéphane Caron à titre d'employé temporaire à temps plein, selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. La date de début en poste sera le ou vers le 28 avril 2025. Le salaire sera celui d'une classe 3 prévue à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-147 11.4 Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025 - Sauveteurs aquatiques.

Attendu que, suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2025 publiées dans La Pensée de Bagot ainsi que sur le site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines/directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Responsable aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Noa Champigny	Responsable aquatique	Responsable aquatique	Été 2025	Selon les besoins

Sauveteurs aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Florence Michaud-Beaulac	Sauveteur	Sauveteur	Été 2025	Selon les besoins
Matis Brouard	Sauveteur	Sauveteur	Été 2025	Selon les besoins
Anaïs Bresson	Sauveteur	Sauveteur	Été 2025	Selon les besoins
Jaco Beaulieu	Sauveteur	Sauveteur	Été 2025	Selon les besoins
Élie Michaud-Beaulac	Sauveteur	Sauveteur	Été 2025	Selon les besoins

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-148 11.5 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025 - Gymnastique.

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2025 publiées dans La Pensée de Bagot ainsi que sur le site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Coordonnateurs gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Marie-Jeanne Paré	Coordonnateur gymnastique	Coordonnateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins
Kelly-Ann Timmons	Coordonnateur gymnastique substitut	Coordonnateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins

Moniteurs gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Maxim Girardot	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins
Maélie Robichaud	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins
Rose Bastien	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins
Florence Breault	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins
Clovis Gauthier	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins
Maïka Ducharme	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2025	Selon les besoins

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-149 11.6 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025 - Animatrices bibliothèque.

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2025 publiées dans La Pensée de Bagot ainsi que sur le site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Animatrices bibliothèque :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Zoé Yergeau	Animatrice bibliothèque	Animatrice bibliothèque	Été 2025	Environ 240h pour l'été
Myrella St-Hilaire	Animatrice bibliothèque	Animatrice bibliothèque	Été 2025	Environ 240h pour l'été

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

2025-04-150 15.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente de collaboration avec Place aux jeunes.

Attendu qu'il y a lieu de désigner le signataire d'une entente de collaboration 2024-2025 avec Place aux jeunes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration 2024-2025 à intervenir avec Place aux jeunes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-151

15.2 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton, Édition 2025.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette quittent leur siège.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 000 \$, ainsi que son paiement au Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la présentation du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale, édition 2025;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-152

15.3 - Demande d'accès à du stationnement par le "Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale"

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale tient cette année la présentation de son édition, du jeudi 14 août au samedi 16 août 2025;

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale demande encore cette année l'autorisation d'occuper le terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la ruelle Rosconi;

Attendu que, suite aux recommandations du Service incendie, une demande d'autorisation est déposée pour la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault et Boulay;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale à offrir à leurs spectateurs, l'utilisation du terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la ruelle Rosconi;

D'autoriser la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault et Boulay;

Que les organisateurs du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale s'assurent qu'une personne soit attitrée au stationnement des véhicules récréatifs et ce, pour les deux endroits désignés;

De détenir une assurance responsabilité et d'en remettre une copie au service du greffe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-153

15.4 - Résolution pour autoriser monsieur Dominic Borduas à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Attendu que le Show de la rentrée Desjardins d'Acton tiendra sa 17e édition du 14 au 16 août 2025 au parc Donald-Martin situé au 775, rue Pelchat à Acton Vale;

Attendu que la résolution 2025-04-140, datée du 7 avril 2025 autorise le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser monsieur Dominic Borduas à tenir l'événement au parc Donald-Martin, situé au 775, rue Pelchat à Acton Vale et à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du Show de la rentrée Desjardins d'Acton Vale, qui aura lieu les 14-15 et 16 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette reprennent leur siège.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-04-154

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Laflamme).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Aucune question n'est formulée.

Attendu que la compagnie 9524-4687 Québec Inc. présente une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2 afin que soit autorisée la construction d'une résidence unifamiliale dont l'implantation serait dérogoratoire au niveau de la marge de recul avant prescrite pour le lot 6 651 968 situé dans la zone municipale 131 à Acton Vale;

Attendu que la résidence projetée serait implantée à une distance de 7,2 mètres de la ligne avant donnant sur la rue Laflamme alors que la marge de

recul avant prescrite pour la zone 131 est de 10 mètres, soit un empiètement dérogatoire de 2,8 mètres;

Attendu que le lot 6 651 968 est conforme au règlement de lotissement 070-2003 présentement en vigueur pour un terrain destiné à recevoir une résidence unifamiliale;

Attendu que la façade principale de la résidence donnerait sur la rue Daigneault;

Attendu que, pour la zone municipale 131, les normes minimales pour une résidence sont de 7,3 mètres minimum de largeur pour la façade et de 6 mètres minimum pour la profondeur;

Attendu qu'il n'est pas possible d'implanter une résidence conforme en respectant les normes de largeur et de profondeur du bâtiment principal compte tenu des marges de recul applicables à cette zone et de la bande de protection riveraine affectant le terrain;

Attendu la recommandation no: 014-2025 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 12 mars 2025, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'accepter la recommandation no: 014-2025 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée telle que représentée sur le plan d'implantation déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-155

18.2 - Résolution relative à des demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (rue Ménard).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Aucune question n'est formulée.

Attendu que la compagnie Yves Leclerc Construction Inc. présente une demande de dérogations mineures au règlement de lotissement 070-2003, afin que soit autorisé un projet de lotissement visant à prolonger la rue Ménard;

Attendu que le prolongement de la rue permettrait la subdivision de 16 lots résidentiels destinés à des habitations unifamiliales jumelées et multifamiliales;

Attendu que la rue sans issue projetée aurait une longueur de 325,55 mètres alors que le règlement de lotissement 070-2003, article 6.4 stipule qu'une rue sans issue ne doit pas avoir une longueur supérieure à 230 mètres, soit une dérogation de 95.55 mètres au niveau de la longueur permise;

Attendu que ce projet de prolongement de rue est envisagé dans le cadre d'une première phase de développement d'une partie du quartier sud de la ville et que lors des phases de développement subséquentes, la rue sans issue devrait être prolongée pour communiquer avec d'autres rues;

Attendu que le prolongement de la rue projeté se terminerait par un cercle de virage temporaire de 33 mètres de diamètre établi par servitude en faveur de la Ville;

Attendu que le projet de lotissement initial a été modifié après que les études techniques civiles aient été réalisées. Il est possible que certaines modifications aux infrastructures prévues soient requises du fait d'augmenter la densité en passant de 6 lots destinés à des habitations unifamiliales à 12 lots destinés à des habitations unifamiliales jumelées;

Attendu la recommandation No: 015-2025 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 12 mars 2025, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 015-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée, avec les conditions suivantes:

Avant qu'un permis de lotissement ne puisse être délivré, il est recommandé de voir à ce qu'un professionnel ayant les compétences requises soit mandaté, aux frais du demandeur, pour procéder à une étude de capacité des infrastructures municipales projetées notamment au niveau des éléments suivants :

- Validation du diamètre des branchements de services des bâtiments.
- Mise à jour des débits sanitaires générés par les logements supplémentaires.

- Validation de la capacité des bassins de rétention en fonction des nouvelles surfaces d'imperméabilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-156

18.3 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1530, rue d'Acton).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Aucune question n'est formulée.

Attendu que la Société en Commandite Les Galeries présente une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 13.9 concernant un projet d'affichage commercial au 1530, rue d'Acton;

Attendu que le projet consiste à ajouter une enseigne commerciale « Famille Houle » d'une superficie 2,76 m² à plat sur le mur avant du bâtiment principal sous l'enseigne IGA existante;

Attendu que le projet est conforme à la disposition réglementaire de l'article 13.9 du règlement de zonage qui stipule que lorsque plusieurs établissements commerciaux sont regroupés dans un même bâtiment, une seule enseigne posée à plat est autorisée par établissement et que la superficie totale de cette enseigne ne doit pas excéder 0.23 m² pour chaque 30 cm de mur du bâtiment sur lequel l'enseigne est apposée;

Attendu que le projet déroge à la disposition réglementaire de l'article 13.9 du règlement de zonage qui stipule que la superficie totale des enseignes installées sur un terrain ne peut excéder 25 m², ce qui est le cas pour ce projet puisque les enseignes individuelles existantes des commerces regroupés dans le centre d'achat excèdent déjà largement 25 m²;

Attendu que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme considèrent que la disposition réglementaire applicable au sujet de la superficie totale permise de 25 m² est inappropriée en ce qui concerne cet immeuble compte tenu qu'il s'agit d'un centre commercial de grande surface regroupant plusieurs commerces et qu'une recommandation en ce sens à déjà été portée à l'attention du Conseil municipal récemment;

Attendu que l'ajout de l'enseigne commerciale projetée ne causera aucun préjudice au voisinage;

Attendu la recommandation No: 016-2025 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 12 mars 2025, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 016-2025 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-157

18.4 - Résolution relative à une demande d'intervention dans le cours d'eau Mandeville-Tessier.

Attendu la réception d'une demande d'entretien de Ferme Vinbert Enr. dans le cours d'eau Mandeville-Tessier situé sur les lots 2 326 380, 2 734 690, 2 7.34 641 et 2 734 642 du Cadastre du Québec, 851, Route 116 à Acton Vale;

Attendu la recommandation de la personne désignée par la Ville d'Acton Vale, Monsieur Stéphane Boisvert, à l'effet que l'entretien du cours d'eau est nécessaire pour le maintien d'un drainage adéquat;

Attendu que la Ville doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que compte tenu qu'il y a une accumulation importante de sédiments et de végétations ne permettant pas un bon drainage, la Ville appuie la demande d'entretien dans le cours d'eau Mandeville-Tessier;

Que la Ville choisisse d'assumer 50 % de la quote-part exigible par la MRC et de répartir la différence entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même] pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10 % et d'en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;

La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé préétabli par ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même].

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-158

18.5 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Danielle Saint-Germain).

Considérant que madame Danielle Saint-Germain désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but d'utiliser une partie du lot 4 421 370 et une partie du lot 4 421 371 à des fins résidentielles. La superficie visée par la demande est de 0.163 hectare;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que

l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale certifie qu'elle ne détient aucun inventaire des espaces appropriés disponibles ni aucun plan de zonage avec la liste des espaces vacants;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2025-04-159

19.1 - Vote de félicitations à l'Association du hockey mineur.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à l'équipe Valois M18 B 1 pour leur victoire aux Championnats Régionaux qui ont eu lieu à Acton Vale, du 3 au 6 avril 2025. Ils représenteront Acton Vale et Hockey Estrie lors des Championnats Interrégionaux dans la région Laurentides/Lanaudière du 10 au 13 avril prochain. De féliciter également l'Association du hockey mineur d'Acton Vale pour la tenue des Championnats Régionaux de la catégorie M18 B. L'événement a mobilisé plusieurs bénévoles et a demandé la présence de l'AHMAV tout au long de l'événement qui a eu lieu du 3 au 6 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 30.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 31.

21- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente et une minutes (20;31).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date